

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 13 avril 2026 à 19 heures 07 au 5160, boulevard Décarie à Montréal, sous la présidence de monsieur Sonny Moroz le maire suppléant, et à laquelle les personnes suivantes sont également présentes :

PRÉSENCES :

Alexandre Teodoresco, conseiller du district de Loyola;
Émilie Brière, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Milany Thiagarajah, conseillère du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;

ainsi que :

Guyline Gaudreault, directrice des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière;
Chantal Hooper, directrice des travaux publics;
Fimba Tankoano, directeur de la culture, des sports, des loisirs développement social;
Samir Admo, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement;

Absence : Stephanie Valenzuela, mairesse de l'arrondissement

RÉSOLUTION CA26 170071

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Milany Thiagarajah

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2026 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA26 170072

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Milany Thiagarajah

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 9 mars 2026 à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



10.03

10.04 - PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Milany Thiagarajah	• Mois de la Terre • Nouvel an tamoul - Puthandu • Bienvenu NDG – nouvel espace pour l’organisme. • 40^e grand prix du Conseil des arts de Montréal • Maison de soins palliatifs et centre de jour Saint-Raphaël • Conflit au Moyen-Orient
Peter McQueen	• Commémoration Yom Hashoah • 150^e anniversaire de Notre-Dame-de-Grâce – événements • Conseil communautaire NDG • Motion d'appui au mouvement « le communautaire à boutte » • 20.05 - Chalet Loyola • Implantation de parcomètres sur la rue Sherbrooke
Alexandre Teodoresco	• Victoire des atomes Hurricanes BB de Notre-Dame-de-Grâce à la Coupe de Montréal • Soutien pour responsabiliser Hydro-Québec – session publique d’information • Nettoyage des rues – corvées de nettoyage • Modules intergénérationnels au parc Loyola
Émilie Brière	• Élèves de l'école Simone-Monet – visite à l'hôtel de ville • Quartier Namur-Hippodrome • Motion à l'hôtel de ville pour ajouter une condition à la cession du site de l'Hippodrome à un OBNL • Règlement de régie interne
Sonny Moroz	• Mandat de maire suppléant • 30.01 - Prochaines séances du conseil d'arrondissement à 18h30 • Mesures pour les personnes en situation d’itinérance • Yom Hashoah

10.05 - DÉROGATION MINEURE - PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC :

- 5212-5214 et 5222, avenue Walkley : aucune intervention

10.06 - PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Alessia Proietti	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
Jill Murray	Stationnement – SRRR – Sherbrooke
Michael Shafter	Ville bilingue
Alexander Gorchkov	Politiques municipales et contrats + dépôt d'un document sur l'apartheid et le génocide
Marc Gagnon	Circulation à vélo sur l'avenue Ridgewood et arbustes sur le terreplein
Hallah Al-Ubaidi	Logements communautaires sur le boulevard Grand
André Bourret	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
Peter McLeod	Gestion des déchets par les commerces



Mélanie Raymond	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
-----------------	---

RÉSOLUTION CA26 170073

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Alexandre Teodoresco

De prolonger de 15 minutes la période de questions orales des citoyens pour permettre aux personnes qui se sont inscrites d’avoir la possibilité de s’adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Gunhild Berendsen	Fête au parc MacKenzie-King et encadrement et entretien du terrain synthétique
George Christiannis	Paielement des parcomètres
Nicole Gombay	Place publique et rue piétonne – chemin Queen-Mary et rue du Frère André
Barbara Levick	SHDM

10.07 - PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Shane Vickerman	Piste cyclable Terrebonne
Alex Aronson	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
Corinne Sayegh	Travaux sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Don Weekes	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
Alessia Proietti	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
Liz Ostroff	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest + dépôt d’une pétition et d’une demande de consultation en vertu du droit d’initiative
Franck Ollivier	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
Mélanie Raymond	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
Kathleen Carbone-McNally	Piste cyclable Terrebonne
Makhlouf Lounaci	Club de soccer NDG-CDN
Marc Gagnon	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
Anne Fillion	Avenue Ridgewood – transformation des garages



Vicky Mendoza	Piste cyclable Terrebonne
---------------	---------------------------

	4e question et suivante sur un même sujet – non entendue
	Personne s’étant inscrite à la période de questions orales (question supprimée)

REPRISE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Roselyn Dorcin	Situation relative à une intrusion
Johanne Lalonde	SHDM
Irwin Rapoport	Théâtre Empress
Alexander Aronson	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
Elizabeth Ostroff	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest + dépôt d’une pétition et d’une demande d’initiative en consultation publique
Stephen Jass	Piste cyclable Terrebonne
Brenda Lee	Utilisation de l’espace public par un restaurant sur la rue du Frère André et le chemin de la Côte-des-Neiges
Robert Edgar	Sécurité des piétons à l’intersection des boulevards De Maisonneuve et Grand
Isabelle Heath	Parcomètres sur la rue Sherbrooke Ouest
Colley Rhiannon	Plainte – déchets commerciaux
Nina Gonzalez Bychkova	Règlement sur les nuisances et mise en pratique – lumières
Joël Coppieters	40.03 – vente de fruits et légumes dans les parcs Georges-Saint-Pierre et Herbert-Outerbridge
Carl Hamilton	Augmentation de la dette de Montréal et objectif quant au prix des logements
Laura Renteria Diaz	Club de soccer dans Côte-des-Neiges

	4e question et suivante sur un même sujet – non entendue
	Personne non entendue faute de temps

10.08 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Émilie Brière	- S’enquiert du statut du projet de corridor de mobilité sécuritaire Darlington et Wilderton - Souhaite être incluse dans les discussions avec la STM en lien avec les lignes d’autobus du secteur de Côte-des-Neiges
Peter McQueen	- Demande si le plan pour les rues transversales à la rue Sherbrooke pourrait inclure davantage de bornes électriques. - Demande s’il est possible de permettre aux détenteurs de vignettes SRRR de se stationner dans les places tarifées sur les rues transversales à la rue Sherbrooke, tel que c’est le cas dans certains secteurs du Plateau.
Sonny Moroz	Demande des précisions concernant la signalisation pour des travaux sur l’avenue Westbury entre les rues Plamondon et Vezina.



10.09 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉSOLUTION CA26 170074

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - PROJET DU PÔLE SOCIO-SPORTIF AU PARC DE LA CONFÉDÉRATION

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

D'approuver le dépôt de la demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet du Pôle socio-sportif au parc de la Confédération (mise aux normes, rénovations et réaménagement de l'aréna Doug-Harvey et de la patinoire réfrigérée Bleu Blanc Bouge);

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet;

De désigner M. Fimba Tankoano comme personne autorisée par l'Arrondissement à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné en objet.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1269160003

RÉSOLUTION CA26 170075

CONTRAT - BIOTECH FORESTERIE INC. - TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Milany Thiagarajah

D'accorder à la firme Biothec Foresterie inc. le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

D'autoriser une dépense à cette fin de 141 292.78 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public 26-21289;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1260380001

RÉSOLUTION CA26 170076

CONTRAT - RENDEZ-VOUS NDG - PROJET OFFRE ALIMENTAIRE AU PARC NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Sonny Moroz

D'accorder un contrat de service à l'OBNL Rendez-vous NDG de 181 170,59 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un projet d'offre alimentaire, de café-terrasse et d'animations au parc Notre-Dame-de-Grâce pour la période du 1er avril 2026 au 31 décembre 2026, et autoriser à cette fin une dépense de 181 170,59 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

Approuver le projet d'entente à cette fin.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1269223008

RÉSOLUTION CA26 170077

RENOUVELLEMENT CONTRAT - ABORICULTURE DE BEAUCE INC. - SERVICE D'ÉLAGAGE ET D'ABATTAGE

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Sonny Moroz

D'accorder à la firme Arboriculture de Beauce Inc., le renouvellement d'un contrat pour des services d'élagage et d'abattage de 600 arbres publics (répartis en 3 lots) sous le réseau électrique d'Hydro-Québec pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour l'année 2026, selon les conditions de l'appel d'offres public 25-20847;

D'autoriser une dépense de 444 384,12 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.03 1265831001

RÉSOLUTION CA26 170078**CESSION DE 5 CONTRATS - STUDIO AFFLECK DE LA RIVA INC.**

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'autoriser la cession de cinq (5) contrats de services professionnels intervenus entre la firme Affleck de la Riva S.E.N.C. en faveur de la nouvelle firme Studio Affleck de la Riva Inc. pour le reste des ententes, selon les mêmes conditions des différents contrats et approuver le projet de convention à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1269949002

RÉSOLUTION CA26 170079**DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT STUDIO AFFLECK DE LA RIVA ARCHITECTES S.E.N.C. - CHALET DU PARC LOYOLA**

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Sonny Moroz

D'autoriser une dépense additionnelle pour l'ajustement du contrat de services professionnels de la firme Studio Affleck de la Riva Inc., (anciennement Affleck de la Riva Architectes S.E.N.C.), dans le cadre du projet d'agrandissement, de réaménagement et de rénovation du chalet du parc Loyola, selon les termes du contrat, conformément aux documents de l'appel d'offres public - CDN-NDG-21-AOP-DAI-008, Projet 8;

D'autoriser une dépense additionnelle à cette fin de 316 377,67 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 16 576,03 \$, incluant toutes les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense totale de 332 953,73 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.05 1269949001

RÉSOLUTION CA26 170080

ENTENTE DE COMMANDITE - RENDEZ-VOUS NDG - PROJET OFFRE ALIMENTAIRE AU PARC NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Alexandre Teodoresco
Peter McQueen

D'approuver une entente de commandite distincte avec l'OBNL Rendez-vous NDG pour la mise en valeur du projet d'offre alimentaire, de café-terrasse et d'animations au parc Notre-Dame-de-Grâce, pour la période du 1er avril 2026 au 31 décembre 2026, et approuver l'entente à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1269223009

RÉSOLUTION CA26 170081

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CYCLO NORD-SUD - VÉLORUTION CDN-NDG

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Émilie Brière

D'accorder une contribution financière de 68 233 \$, incluant les taxes si applicables, à Cyclo Nord-Sud pour la réalisation du projet Vélorution CDN-NDG, pour la saison 2026, et approuver le projet de convention à cette fin;

D'autoriser une dépense à cette fin de 68 233 \$, incluant les taxes si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1265284005

RÉSOLUTION CA26 170082



CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - POLLIFLORA - PROJET DE PROTECTION DES POLLINISATEURS

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Émilie Brière

D'accorder une contribution financière de 17 279,60 \$ incluant les taxes si applicables, à Polliflora - Coopérative de Solidarité pour la poursuite du projet de protection des pollinisateurs sur le site de l'ancien hippodrome, à partir de la date de signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2026;

D'approuver le projet de convention à cette fin.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1269982004

RÉSOLUTION CA26 170083

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 3 ORGANISMES

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Milany Thiagarajah

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 2 770 \$;

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Conseil communautaire de NDG 1142718700 5694, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal, Québec, H4A 1N1 Halah Al Ubaid	Un festival de musique gratuit et inclusif tenu sur les perrons de résidences dans NDG. Tous les fonds amassés par les groupes sont remis à une cause locale. La totalité du montant demandé servira à rémunérer l'artiste visuel·le, à couvrir les coûts d'hébergement du site Web et à payer l'impression des dépliants et affiches qui font la promotion du festival dans le quartier. (Porchfest 2026)	TOTAL : 770 \$ Peter McQueen 270 \$ Alexandre Teodoresco 500 \$
Fondation de l'école Notre-Dame-de-Grâce 3372393309 5435, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal, QC H4A 1L2 Mylène Ménard	La mission des ateliers Le curieux est de faire de nos jeunes des citoyen.ne.s éclairé.e.s. Ces ateliers sont pertinents pour répondre aux exigences des domaines généraux de formation: conscience de la place et de l'influence des médias dans sa vie quotidienne et dans la société, appropriation du matériel et des	TOTAL : 1 000 \$ Peter McQueen 1 000 \$



	codes de communication médiatique, connaissance et respect des droits et responsabilités individuels et collectifs relatifs aux médias, citoyenneté, valorisation des règles de vie en société et des institutions démocratiques, compétences numériques. Les enseignants de 6e années qui recevront un atelier, pourront choisir pour leur groupe le thème de leur choix.	
Conseil communautaire de NDG 1142718700 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Suite 204 Montreal, QC H4A 1N1 Noah Sidel	Projet de sensibilisation parentale au travers de l'outil du Respect Group "Respect dans le sport pour les parents".	TOTAL : 500 \$ Alexandre Teodoresco 500 \$
Association tamoule d'âinés du Québec 1173331621 692-6767 Chem. de la Côte-des-Neiges Montréal, QC H3S 2B6 Lingarajah Thiagarajah	Réunion pour célébrer la Journée internationale des femmes tamoules. Remise de prix aux femmes tamoules ayant oeuvré pour la communauté. Discours d'invités de marque, entrée et repas gratuits pour tous. Spectacles de danse et de musique par des âinés.	TOTAL : 500 \$ Sonny Moroz 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1266290011

RÉSOLUTION CA26 170084

MODIFICATION DE L'HEURE DES SÉANCES DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT DES MOIS DE MAI À DÉCEMBRE 2026

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Milany Thiagarajah

De modifier l'heures des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-de-Grâce à 18 h 30 à partir du mois de mai jusqu'au mois de décembre 2026.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



30.01 1266290010

RÉSOLUTION CA26 170085**AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PRIMADA - AIRE D'ENTRAÎNEMENT - PARC LOYOLA**

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Milany Thiagarajah

De demander au Comité exécutif d'autoriser l'approbation et la signature du protocole d'entente (Addenda 2) modifiant l'entente convenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en lien avec l'aide financière du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), initialement dédiée au projet de remplacement du monte-personnes au Centre Monkland et transférée au projet d'aménagement d'une aire d'entraînement extérieure au parc Loyola et d'autoriser la mairesse de Montréal à signer l'addenda 2 modifiant l'entente convenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1264921002

RÉSOLUTION CA26 170086**RÈGLEMENT HORS COUR - LES CONTRUCTION LAVACON INC.**

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 18 044,95 \$ en capital, intérêts et frais à la suite de la demande reconventionnelle par Les Construction Lavacon inc. à l'encontre de la Ville de Montréal et de radier des livres de la Ville la somme totale de 6 100,61 \$ en capital et tout solde dû. Comptes : 25-127961-1, exercice 2019 mod 9 et 70-273121-1, exercice 2020 mod 01;

D'émettre un chèque d'une somme de 18 044,95 \$ libellé à l'ordre de « Les Constructions Lavacon inc.; »

D'imputer cette dépense et cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1269546001



RÉSOLUTION CA26 170087**ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS**

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 13 avril 2026 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA26 17015, OCA26 17016 et OCA26 17017 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1263982002

RÉSOLUTION CA26 170088**ORDONNANCES - RUE PIÉTONNE ET PLACE PUBLIQUE**

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Milany Thiagarajah

De désigner temporairement comme rue piétonne et place publique, et autoriser la fermeture des rues suivantes du 1er juin au 31 octobre 2026 :

- avenue Royal, située entre la rue Sherbrooke et le chemin de la Côte-Saint-Antoine;
- avenue Madison, située entre la rue Sherbrooke et l'avenue Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de mobilier de détente et d'équipements d'embellissement, et édicter l'ordonnance OCA26 17018 liée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1269223004

RÉSOLUTION CA26 170089**ORDONNANCES - VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES**

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'édicter les ordonnances OCA26 17019 et OCA26 17020 pour permettre la vente de fruits et légumes dans les parcs Georges-Saint-Pierre et Herbert-Outerbridge par le Marché Bonne Bouffe NDG du Dépôt Centre communautaire d'alimentation, et sur la Place Darlington, dans le parc de la Savane et dans le parc Nelson-Mandela par les Marchés Sociaux Nomades de la Cafétéria Communautaire MultiCaf, entre le 12 juin et le 30 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1269223005

RÉSOLUTION CA26 170090

ORDONNANCE - VIRAGE À GAUCHE

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Sonny Moroz

D'édicter en vertu de l'article 3, paragraphe 3, du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance OCA26 17021 autorisant le virage à gauche des autobus à partir de l'approche est de l'intersection des avenues Van Horne et Linton;

De conserver toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1263751012

RÉSOLUTION CA26 170091

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-151

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-151 visant à autoriser l'agrandissement de la mezzanine et l'aménagement de salles d'enseignement pour le local commercial situé au 5223, boulevard Décarie, a été adopté à la séance ordinaire tenue le 2 février 2026, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 10 février 2026 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 18 février 2026, conformément aux articles 125 et 145.38 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;



ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars 2026, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue.

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Milany Thiagarajah

D'adopter, tel que soumis, une résolution approuvant le projet particulier PP-151 visant à autoriser l'agrandissement de la mezzanine et l'aménagement de salles d'enseignement pour le local commercial situé au 5223, boulevard Décarie, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 5223, boulevard Décarie, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » de l'annexe A de la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement de la mezzanine sur une superficie maximale de 35 m² et l'aménagement de salles d'enseignement de piano sous la mezzanine existante.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 9 et 160.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

3. Les salles d'enseignement de piano devront minimalement être insonorisées selon la composition décrite à l'annexe B.

4. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

ANNEXE A - Territoire d'application

ANNEXE B - Insonorisation des salles d'enseignement de piano

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1253751029

RÉSOLUTION CA26 170092

ADOPTION DURÈGLEMENT RCA26 17428- RÈGLEMENT D'EMPRUNT



ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars 2026, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QUE l'objet, la portée, le coût de ce règlement d'emprunt sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Alexandre Teodoresco

D'adopter, tel que soumis, le règlement d'emprunt RCA26 17428 autorisant le financement de 7 645 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et de protection d'immeubles ainsi que pour l'acquisition d'équipements, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1266524001

RÉSOLUTION CA26 170093

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Sonny Moroz, maire d'arrondissement suppléant, donne avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN/NDG-1) et dépose le projet de règlement.

40.07 1263930001

RÉSOLUTION CA26 170094

DÉROGATION MINEURE - 5212-5214 ET 5222, AVENUE WALKLEY

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 18 mars 2026, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relatif à la demande de dérogation mineure a été publié sur le site internet de la Ville le 27 mars 2026 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Il est proposé par Alexandre Teodoresco

appuyé par Sonny Moroz



D'accorder une dérogation mineure au verdissement de la cour avant et à l'aménagement des espaces de stationnement pour vélos du bâtiment à construire situé aux 5212-5214 5222, avenue Walkley tel que présenté aux plans préparés par 2Architectures, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 31 mars 2026, afin de permettre une terrasse privative d'une largeur de 2,4 m pour 3 logements situés au rez-de-chaussée et donnant sur la cour avant et l'aménagement de l'ensemble des unités de stationnement pour vélos exigé à l'extérieur et ce, malgré les articles 386.1, 618.4 et 618.5 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui spécifie:

- Qu'un terrain situé dans une zone où est autorisée comme catégorie d'usages principale un usage de la famille habitation, doit être planté d'éléments végétaux, tels que plantes couvre-sol, arbustes ou arbres. Toutefois, la superficie d'une voie piétonnière d'une largeur maximale de 2 mètres peut être exclue de la superficie de la cour avant;
- Qu'un bâtiment pour lequel 10 unités de stationnement pour vélos et plus est exigé doit comprendre au moins 50 % de ce nombre d'unités de stationnement à l'intérieur du bâtiment. Cet espace doit être situé au rez-de-chaussée ou à l'étage immédiatement inférieur à celui-ci.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1263751008

RÉSOLUTION CA26 170095

DÉPÔT RAPPORT DÉCISIONNELS - FÉVRIER 2026

Monsieur le maire suppléant Sonny Moroz dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), ainsi que les rapports de toutes les dépenses du mois de février 2026.

60.01 1267479003

RÉSOLUTION CA26 170096

MOTION NON-PARTISANE D'APPUI AU MOUVEMENT NATIONAL « LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE »

ATTENDU QUE les organismes communautaires de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce accomplissent, au quotidien, un travail remarquable, essentiel et profondément humain, souvent en première ligne pour répondre à des situations de vulnérabilité, d'exclusion et de précarité grandissantes;

ATTENDU QUE ces organismes assurent des services de proximité indispensables, contribuant activement à la cohésion sociale, à la prévention, à l'inclusion et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire de l'arrondissement;



ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les organismes communautaires, tant à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce qu'à l'échelle du Québec, font face à une augmentation soutenue des besoins de la population, dans un contexte de ressources financières et humaines limitées;

ATTENDU QUE le mouvement national « Le communautaire à boutte » exprime un appel collectif à la reconnaissance, porté par des organismes, des travailleuses et travailleurs et des communautés qui souhaitent assurer la pérennité du modèle communautaire;

ATTENDU QUE les revendications mises de l'avant par ce mouvement visent notamment :

- un financement à la mission suffisant, stable et prévisible;
- des conditions de travail décentes permettant de soutenir l'engagement et l'expertise du personnel;
- une reconnaissance accrue du rôle stratégique des organismes communautaires comme partenaires essentiels et incontournables du développement social;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce reconnaît l'importance de maintenir et de renforcer ses liens de collaboration avec les organismes communautaires de son territoire au bénéfice de la population.

Il est proposé par Émilie Brière

appuyé par Peter McQueen

QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce souligne et reconnaisse officiellement la contribution exceptionnelle des organismes communautaires de son territoire, ainsi que l'engagement quotidien de leurs équipes et bénévoles;

QUE le conseil d'arrondissement exprime sa solidarité envers les organismes communautaires et son appui aux objectifs et aux revendications portés par le mouvement national « Le communautaire à boutte », dans une perspective de justice sociale et de développement des communautés;

QUE le conseil d'arrondissement réaffirme l'importance d'un dialogue ouvert et constructif entre le gouvernement du Québec, les organismes communautaires et les partenaires municipaux afin d'identifier des solutions durables répondant aux besoins réels du milieu;

QUE le conseil d'arrondissement invite le gouvernement du Québec à poursuivre et à renforcer ses actions visant à assurer la viabilité, la reconnaissance et le financement adéquat du milieu communautaire;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Mme Chantal Rouleau, au Premier Ministre, M. François Legault, aux candidat·e·s à la chefferie de la Coalition Avenir Québec et au poste de Premier·ère Ministre, Mme Christine Fréchette et M. Bernard Drainville, ainsi qu'au regroupement du mouvement « Le communautaire à boutte ».

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE :

Il est proposé par Émilie Brière

appuyé par Sonny Moroz



Milany Thiagarajah
 Peter McQueen
 Alexandre Teodoresco

D'amender la proposition afin qu'elle se lise comme suit :

ATTENDU QUE les organismes communautaires de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce accomplissent, au quotidien, un travail remarquable, essentiel et profondément humain, souvent en première ligne pour répondre à des situations de vulnérabilité, d'exclusion et de précarité grandissantes;

ATTENDU QUE ces organismes assurent des services de proximité indispensables, contribuant activement à la cohésion sociale, à la prévention, à l'inclusion et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU QUE les organismes communautaires sont le cœur de ce qui constitue le filet social et que celui-ci doit être renforcé;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les organismes communautaires, tant à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce qu'à l'échelle du Québec, font face à une augmentation soutenue des besoins de la population, dans un contexte de ressources financières et humaines limitées;

ATTENDU QUE plusieurs organismes communautaires font face à une pression croissante sur leurs équipes et à des besoins grandissants au sein de la population, dans un contexte où la stabilité de leur financement et la pérennité de leurs actions demeurent des enjeux importants;

ATTENDU QUE le mouvement national « Le communautaire à boutte » exprime un appel collectif à la reconnaissance, porté par des organismes, des travailleuses et travailleurs et des communautés qui souhaitent assurer la pérennité du modèle communautaire;

ATTENDU QUE les revendications mises de l'avant par ce mouvement visent notamment :

- un financement à la mission suffisant, stable et prévisible;
- des conditions de travail décentes permettant de soutenir l'engagement et l'expertise du personnel;
- une reconnaissance accrue du rôle stratégique des organismes communautaires comme partenaires
- essentiels et incontournables du développement social;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce reconnaît l'importance de maintenir et de renforcer ses liens de collaboration avec les organismes communautaires de son territoire au bénéfice de la population.

Il est proposé :

QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce souligne et reconnaisse officiellement la contribution essentielle des organismes communautaires de son territoire ainsi que l'engagement quotidien de leurs équipes et bénévoles;

QUE le conseil d'arrondissement exprime sa solidarité envers les organismes communautaires et son appui au mouvement « Le communautaire à boutte » ainsi qu'aux démarches visant à assurer des conditions propices à la réalisation durable de leur mission;



QUE le conseil d'arrondissement réaffirme l'importance d'un dialogue soutenu et constructif entre les organismes communautaires et collabore avec le gouvernement du Québec afin de favoriser des réponses durables et adaptées aux réalités du terrain;

QUE le conseil d'arrondissement encourage la poursuite des efforts visant à assurer la reconnaissance, la stabilité et la pérennité du milieu communautaire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux organismes et regroupements communautaires concernés du territoire et au conseil municipal de la Ville de Montréal.

QUE le conseil d'arrondissement invite le gouvernement du Québec à poursuivre et à renforcer ses actions visant à assurer la viabilité, la reconnaissance et le financement adéquat du milieu communautaire.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1263930002

RÉSOLUTION CA26 170097

MOTION - DÉCLARATION POUR LA JOURNÉE DU SOUVENIR DE TOUTES LES VICTIMES DE L'HOLOCAUSTE

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom Hashoah, sera soulignée le 14 avril;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivantes et survivants de la Shoah;

Attendu que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce abrite une importante communauté Juive;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 15 décembre 1999, la Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec, qui est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, le 25 mars 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu que le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilantes et vigilants contre toutes les formes de préjugés, de gestes et de discours qui incitent à la haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises.



Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Milany Thiagarajah
Émilie Brière, Peter McQueen, Alexandre Teodoresco

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce reconnaisse le 14 avril 2026, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » en solidarité avec les survivantes et survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais;

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce invite la population de tous horizons à prendre part aux commémorations qui seront organisées durant cette journée, ainsi qu'à réfléchir, à travers l'histoire des victimes et de celles et ceux qui ont survécu, à la destruction engendrée par les préjugés, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1266290012

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire suppléant déclare la séance close.

La séance est levée à 23 heures 03.

Sonny Moroz

Le maire d'arrondissement suppléant

Julie Faraldo-Boulet

La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA26 170071 à CA26 170097 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

